

ANNEXE 1

ECHELLE DES SALAIRES

Classe	Salaire annuel brut sur 13 mois		Annuité
	Minimum	Maximum	
1	83'000 CHF	147'000 CHF	260 CHF
2	78'000 CHF	135'000 CHF	260 CHF
3	72'000 CHF	120'000 CHF	260 CHF
4	65'000 CHF	108'000 CHF	260 CHF
5	59'000 CHF	95'000 CHF	260 CHF
6	50'000 CHF	78'000 CHF	260 CHF
7	45'000 CHF	65'000 CHF	260 CHF
8	42'000 CHF	56'000 CHF	260 CHF

Adopté par la Municipalité dans sa séance du [date].

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Adopté par le Conseil communal de Rougemont dans sa séance du

Le Président

La Secrétaire

Approuvé par la Cheffe du Département des institutions et du territoire en date du

ANNEXE 2

CLASSIFICATION DES FONCTIONS

Note : Les fonctions sont désignées au masculin ; chaque poste peut cependant être occupé par un homme ou une femme

Classe	Fonction
1 – 2	Direction, bourse
	✓ Secrétaire municipal ✓ Boursier communal
2 – 4	Direction de service, direction adjointe, boursier adjoint
	✓ Chef de service ✓ Secrétaire municipal adjoint ✓ Adjoint à la bourse
4 – 6	Responsabilité d'équipe, préposé, employé spécialisé
	✓ Responsable d'équipe ✓ Préposé au Contrôle des habitants ✓ Préposé à la Police des constructions ✓ Agent de police
5 – 7	Administration, services techniques
	✓ Employé de l'administration ✓ Employé des services techniques
7 – 8	Auxiliaire, remplaçant, aide
	✓ Auxiliaire ✓ Remplaçant ponctuel

Adopté par la Municipalité dans sa séance du XXX.

Le Syndic

La Secrétaire municipale

ANNEXE 3

PRIMES ET INDEMNITES DIVERSES

PRIMES

Mariage / remariage	CHF	300.00
Naissance / adoption	CHF	500.00

Apprentissage

Fin de 1 ^{ère} année	CHF	300.00
Fin de 2 ^{ème} année	CHF	400.00
Fin d'apprentissage avec certificat fédéral de capacité	CHF	500.00
Fin d'apprentissage avec certificat fédéral de capacité et maturité intégrée	CHF	700.00

Départ à la retraite

- Avec moins de 10 ans d'activité à la commune	CHF	1'000.00
- 10 ans d'activité à la commune et plus	CHF	3'000.00

Ancienneté

Jubilé 10, 15 ans	½ salaire mensuel
Jubilé 20, 25, 30, 35, 40 ans	1 salaire mensuel ou 1 semaine de vacances ¹

INDEMNITÉS DIVERSES

Repas pris à l'extérieur	CHF	20.00
Participation mensuelle aux frais de natel	CHF	25.00
Chaussures et vêtements de travail pour les services techniques ²	Fournis par l'employeur	

Trajet effectué pour des raisons professionnelles³

- En véhicule privé	CHF	0.70 / km
- En transports publics	Remboursement du billet de transport	

Les indemnités ci-dessus sont versées au personnel communal dont le taux d'activité est supérieur à 30%.

Services de week-end et de piquet

- Service de week-end (déchetterie, steps, papier, WC, etc.) :
 - Durée de travail à déterminer avec le responsable du service
 - Rémunération des heures effectuées selon art. 46 du règlement du personnel
- Service de piquet hivernal (salage et suivi du déneigement) :
 - Indemnité de CHF 200.00 par semaine de piquet
 - Rémunération des heures effectuées selon art. 46 du règlement du personnel

Approuvé par la municipalité dans sa séance du [date].

¹ À indiquer en avance

² 2 équipements maximum par année, avec l'accord du supérieur hiérarchique

³ Avec l'accord du supérieur hiérarchique